

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 13 DECEMBRE 2022

DELIBERATION N° 2022-12-156-DVCS

Nomenclature : 7.5.2

OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ESSOR CYCLISTE BASQUE ET LE VELO CLUB TARNOSIEN

Votants : 31

M. Garans sort de la salle et ne prend part ni au débat ni au vote :

Abstention : /

Votes exprimés: 31

Pour: 31

Contre : /

L'an deux mille vingt deux, le treize décembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, Mme DUPRE, M. DUBERT, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, Mme ORDUNA, M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme TROISVALLETS, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTIDIER, Mme PICAT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

M. MABILLET	procuration	à	M. DOMET
Mme MOUNIER	procuration	à	M. GONZALES
Mme BAULON	procuration	à	Mme DUPRE
M. MIREMONT	procuration	à	M. CENDRES
Mme LALANNE	procuration	à	Mme LE GALL
M. HERVELIN	procuration	à	Mme DUFAU

ABSENT EXCUSÉ

M. DECKE

SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice	33
Nombre de présents	26
Nombre de pouvoirs	9
Nombre de votants	32

Fait à Tarnos,
le 14 décembre 2022
Pour extrait certifié
conforme



Le Maire

Certifié exécutoire compte tenu du dépôt au titre du contrôle de légalité et de la publication sur le site Internet de la Mairie le :
Jul 12 2022

L'essor cycliste basque est une course cycliste inaugurée en 1975 qui a pour but d'attirer vers la côte basque en début de saison les équipes cyclistes de l'élite amateur. Pour y parvenir il a fallu créer des épreuves en ligne à travers le Pays Basque, de véritables classiques d'avant saison. Ainsi a grandi l'Essor Basque bien appuyé par les municipalités des villes étapes.

Depuis plusieurs années maintenant, en partenariat avec le Vélo Club Tarnosien, une étape de l'épreuve passe par Tarnos qui en accueillera l'arrivée pour l'édition 2023 et les suivantes. De



ce fait, une convention tri partite, reprenant les obligations de chacune des parties est passée entre l'Essor Cycliste Basque, le Vélo Club Tarnosien et la Ville de Tarnos.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L 2121-29 ;

Vu le projet de convention présenté par l'Essor Cycliste Basque

DELIBERE

AUTORISE Mr le Maire à signer la convention de partenariat pour l'Essor Cycliste Basque 2023

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérécours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr